

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 31 Janvier 2024

Présents : 11	L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un Janvier, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'action Sociale se sont réunis à MÉSANGER, salle du Conseil Municipal à la Mairie de Mésanger, sous la présidence de Madame Nadine YOU
Excusés : 2	
Absents : 0	
Votants : 12	
En exercice : 13	
Délibération certifiée exécutoire par la Présidente, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>060224</u>	<u>Étaient présents</u> : Mme Nadine YOU, Mme Anne-Marie HENRY, Mr Noël AUNEAU, Mme Noëlle BICHON, Mr Célestin CHARBONNIER, Mme Brigitte FILA, Sandrine MARTINY Mme Rosalie OUTIN Mme Annie-Flore POISSON, Mr Henri SEBILEAU, Mme Sandrine SUTEAU,
Publiée, le <u>060224</u>	<u>Étaient absents excusés</u> : Mr Fernand LEGRAS, Mr THIBAudeau Philippe
Notifiée, le _____	<u>Procurations</u> : Mr THIBAudeau Philippe a donné procuration à Mme HENRY Anne-Marie
Délibération n°24.01.03	<u>Étaient absents</u> : <u>Assistait également au titre des services</u> : Madame Violette DEROUET
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mr Noël AUNEAU
	<u>Date de la convocation</u> : 08 Janvier 2024
	<u>Finances</u> : Affectation du résultat 2023 sur BP 2024.

Le Conseil d'administration a pris acte des résultats de clôture tels que figurant au compte administratif et au compte de gestion 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes					251 133.94
Dépenses					251 871.37
Résultat de l'exercice					-737.43
Résultat antérieur (excédent ou déficit reporté)		résultat antérieur-1068			121 353.61

Résultat cumulé à affecter					120 616.18
-----------------------------------	--	--	--	--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes	4 175.56	+	0.00	=	4 175.56
Dépenses	1 254.60	+		=	1 254.60
Résultat de l'exercice	2 920.96	+	0.00	=	2 920.96

Résultat antérieur 6 677.85
(excédent ou déficit reporté)

Résultat cumulé	9 598.81	+	0.00	=	9 598.81
------------------------	-----------------	----------	-------------	----------	-----------------

Décision d'affectation du résultat (minimum)

Résultat cumulé à affecter					120 616.18
Besoin de financement obligatoire, compte tenu des reports					0.00
Solde					120 616.18

Affectation définitive

1068 : Réserves :	0.00	+	0.00	=	0.00
002 : Report à nouveau :				=	120 616.18
Total				=	120 616.18

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2311-15 du Code général des collectivités territoriales ; Vu le code de l'action sociale et des familles, Vu l'article L315-12 du Code de l'action sociale et des familles

- **Le Conseil d'administration, à l'unanimité :**
- **CONSTATE** l'excédent de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2023 pour 120 616.18 € (Compte 002 R. FONCT) ;
- **CONSTATE** l'excédent d'investissement 2023 pour 9598.81 € (Compte 001 R. INV).

Pour extrait conforme au registre

Mme Nadine YOU
Présidente du CCAS

